

Conseil d'arrondissement du 28 septembre 2026

Vœu relatif à la situation préoccupantes des étudiants, apprentis et jeunes en formation du 14^e arrondissement face aux mesures déjà décidées en 2026 et des orientations du Projet de loi de finances pour 2027

Déposé par Gwenaëlle Couenon, Carine Petit et les élu-e-s de la majorité municipale

Considérant que le coût de la vie étudiante à Paris pèse particulièrement lourdement sur la jeunesse universitaire, les lycéens de l'enseignement supérieur et les apprentis, le logement constituant de très loin le premier poste de dépense, et que cette situation fragilise particulièrement les étudiants issus des classes populaires et des classes moyennes ;

Considérant que le budget mensuel moyen d'un étudiant non boursier logé dans le parc privé à Paris s'élève désormais à environ 1 100 € pour l'année universitaire 2026-2027, un montant principalement grevé par le coût du logement (61,4 %) ;

Considérant que le Projet de loi de finances pour 2027 présenté par le Gouvernement intervient alors que les étudiants abordent la rentrée dans une situation de précarité persistante, avec des bourses qui ne sont pas indexées sur l'inflation, un logement particulièrement coûteux à Paris, des mesures restrictives déjà entrées en vigueur pour certains étudiants étrangers et une forte pression sur les finances des établissements et du CROUS.

Considérant que les pistes budgétaires du gouvernement pour 2027 prévoient un durcissement drastique des critères d'accès aux Aides Personnalisées au Logement (APL) par l'intégration des revenus des parents, menaçant de priver totalement de cette allocation des étudiants ;

Considérant que les orientations budgétaires nationales concernant l'apprentissage et les aides aux employeurs sont susceptibles d'avoir des conséquences directes sur l'accès des jeunes à l'alternance et sur leur capacité à poursuivre leur parcours de formation ;

Considérant que l'application obligatoire des frais d'inscription universitaires différenciés pour les étudiants internationaux extracommunautaires ainsi que la baisse du plafond d'exonération solidaire des universités parisiennes à 30 % maximum pour 2026-2027 constituent un coup d'arrêt à la mixité internationale des savoirs ;

Considérant que le gel des montants des bourses sur critères sociaux contribue à diminuer le pouvoir d'achat réel des étudiants boursiers et rend nécessaire une véritable indexation des aides sur l'inflation ;

Considérant que la généralisation du repas à 1 euro à l'ensemble des étudiants constitue une mesure importante de lutte contre la précarité alimentaire, mais que celle-ci doit s'accompagner de moyens permettant au réseau des restaurants universitaires de répondre effectivement aux besoins des étudiants ;

Considérant que le 14^e arrondissement est un territoire majeur de la jeunesse et de la formation à Paris, avec notamment la présence de la Cité internationale universitaire de Paris, de nombreux établissements d'enseignement supérieur, de lycées proposant des formations post-baccalauréat, de BTS, de centres de formation d'apprentis et d'organismes de formation ;

Considérant que la Ville de Paris mène depuis plusieurs années une politique de soutien à la vie étudiante, notamment à travers les aides au logement, l'aide alimentaire, l'accompagnement social et psychologique, ainsi que les dispositifs d'accueil des étudiants internationaux ;

Considérant que ces politiques municipales doivent être confortées par un engagement financier de l'État à la hauteur des besoins de la jeunesse ;

Considérant enfin que le 14^e arrondissement est particulièrement attaché à permettre à chaque jeune de se former, de vivre dignement et de construire son avenir, enjeux majeurs d'égalité républicaine et de justice sociale ;

Sur proposition de Gwénaëlle Couénon et des élu-e-s du Groupe Communiste, le conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement et demande :

- Le retrait immédiat de toute velléité de réforme ou de gel des APL et la sanctuarisation de la réduction d'impôt pour frais de scolarité ;
- Le renforcement, dans le Projet de loi de finances pour 2027, des moyens consacrés à l'enseignement supérieur, à la vie étudiante, au CROUS et aux services de santé étudiante, afin que les contraintes budgétaires nationales ne se traduisent pas par une dégradation des conditions d'étude et de vie ;
- L'indexation des bourses sur critères sociaux sur l'inflation et la revalorisation des plafonds de ressources permettant d'accéder aux bourses (661 000 boursiers fin 2025 en France), afin de mieux prendre en compte la situation des étudiants issus des classes populaires et des classes moyennes confrontés à la hausse du coût de la vie ;
- La suspension du décret de mai 2026 imposant la hausse généralisée des frais d'inscription pour les étudiants internationaux ;
- Le maintien d'un niveau suffisant d'aides publiques à l'apprentissage et à l'alternance, afin que les évolutions budgétaires ne conduisent pas à réduire les possibilités offertes aux jeunes d'accéder à une qualification et à l'emploi ;
- Un refinancement d'urgence par l'État des Services de Santé Étudiante (SSE) et des budgets du CROUS de Paris pour garantir durablement le maintien et l'extension du ticket de repas à 1 euro ;
- Le maintien durable du repas à 1 euro pour l'ensemble des étudiants et l'attribution des moyens nécessaires au CROUS pour développer l'offre de restauration universitaire, notamment dans les quartiers accueillant de nombreux étudiants ;
- Le renforcement des moyens consacrés au logement étudiant, avec notamment la construction et la mobilisation de logements à loyers accessibles ;

Et émet le vœu que la Ville de Paris poursuive et amplifie, dans le 14^e arrondissement, son action en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante, en lien avec le CROUS, la Cité internationale universitaire de Paris, les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, les CFA, les associations étudiantes et les organisations de jeunesse.